

Tableau représentant les différentes aides financières proposées par les caisses régionales d'assurance maladie aux entreprises de moins de 50 salariés

Ces aides sont à solliciter auprès de la Carsat (ou de la Cramif en Ile-de-France, ou de la CGSS, en outre-mer).

AIDE FINANCIERE	SECTEUR PROFESSIONNEL BENEFICIAIRE	OBJECTIF DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE
TMS Pro Diagnostic	Tous secteurs	Prévenir les TMS en formant une personne ressource au sein de l'entreprise et/ou effectuer un diagnostic de prévention des TMS dans l'entreprise associé à un plan d'action	70% du montant des prestations HT (limité à 25 000 €)
TMS Pro Action	Tous secteurs	Acquisition de matériels et/ou d'équipements recommandés par un plan d'action mis en place par un diagnostic	50% de l'investissement HT (limité à 25 000 €, pour un minimum de 2 000 € HT)
Filmeuse +	Industrie et logistique	Acquisition d'un système permettant de réduire les risques liés au filmage manuel des palettes de transport, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - filmeuse à plateau rotatif - filmeuse à bras tournant - housseuse automatique 	50% de l'investissement HT (limité à 25 000 €)
Airbonus	Centres de contrôle technique et garages	Prévenir des risques liés à l'émission des moteurs diesel par l'acquisition ou la rénovation d'un système de captage des gaz d'échappement ou par l'acquisition d'une cabine de surpression poids lourds	40% de l'investissement HT, dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € par système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité - 3 000 € pour le remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et

			fumées d'échappement existant - 3 000 € par cabine installée pour les centres de contrôle poids lourd
Bâtir +	BTP	Acquisition de matériel permettant de prévenir les risques de chute, de diminuer les manutentions manuelles ou d'améliorer les conditions de travail et d'hygiène	40% de l'investissement (50% si un bungalow de chantier est inclus) (limité à 25 000 €)
Stop Amiante	Bâtiment, travaux publics, nettoyage et maintenance (CTN A, B, C ou I)	Pour lutter contre l'inhalation de fibres d'amiante par l'investissement dans des aspirations, des unités de décontamination, des systèmes de ventilation...	40% de l'investissement (limité à 25 000 €)
Preciseo	Coiffure	Prévenir des TMS par l'acquisition de : - bacs à shampooing avec réglage électrique en hauteur - sèche-cheveux de moins de 400 grammes - paires de ciseaux sans anneaux ou à anneaux rotatifs - hottes aspirantes - fauteuils de coupe électrique	50% de l'investissement (limité à 25 000 €)

Sources :

- www.ameli.fr
- www.service-public.fr